

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÈSE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025 MAN 051

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public -
Service Evénementiel 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-6,
- Vu la nécessité d'autoriser « FRIENDS Cie » à utiliser une partie du domaine public, digue de mer,
- Considérant que la demande d'occupation temporaire de la voie publique revêt un caractère exceptionnel,

AUTORISE

La société « FRIENDS Cie » à installer son podium digue de mer à GRAVELINES le 1^{er} août 2025, pour le podium musical en date du 2 août 2025.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la réglementation CTS en vigueur soit respecté,
- Que l'installation du podium soit conforme au plan fourni,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service événementiel.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Du 1er au 3 août 2025

DESTINATAIRES : M. l'adjoint au Maire Délégué à l'Animation et aux Evénements de la Ville,
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Evénementiel

Fait à GRAVELINES, 31 JUIL. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne le :

31 JUIL. 2025